



**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION  
REÇU À LA DDT LE :**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACTIVITÉ EN ZONE NATURELLE PROTÉGÉE  
PAR UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE OU D'HABITATS NATURELS**

Vous avez un projet situé dans une zone naturelle protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotopes (APPB) ou d'habitats naturels (APPHN). Avant d'en faire la demande, vous devez vérifier que ce projet est compatible avec le règlement associé à l'arrêté, consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie (*voir liens en dernière page du formulaire*) ou en mairie.

Vous pouvez également contacter préalablement les services de la Direction départementale des territoires pour être conseillé sur l'élaboration de votre projet (*coordonnées dans la dernière page du formulaire*).

**TYPE D'ACTIVITÉ**

- DEMANDE DE TRAVAUX (ex : sentier, débroussaillage, etc)
- DEMANDE DE MANIFESTATION SPORTIVE (ex : trail, etc)
- DEMANDE D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE
- DEMANDE DE CIRCULATION (véhicules à moteur) OU SURVOL (hélicoptère, drone)
- AUTRE DEMANDE (ex : manifestation culturelle, autres)

Précisez :

**OBJET / LIBELLÉ DE LA DEMANDE**

**DATE DE LA DEMANDE : (JJ/MM/AAAA)**

**DEMANDEUR<sup>1</sup>**

NOM – Prénom ou  
Dénomination Sociale\*

Adresse

Courriel

Téléphone

<sup>1</sup> : si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain, le demandeur s'engage sur l'honneur à disposer de l'autorisation du propriétaire du terrain et à fournir à l'administration en cas de demande le justificatif nécessaire

## DÉSIGNATION DU TERRAIN CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Commune(s)

Section(s) cadastrale(s) et numéro(s) de(s) parcelle(s) cadastrale(s)

Lieu(x) dit(s)

Nom du (des) propriétaire(s) du terrain

## DATE DE L'ACTIVITÉ ENVISAGÉE ET/OU DURÉE SOUHAITÉE DE LA DEMANDE

## CONCERNE LA OU LES ZONE(S) DE PROTECTION (APPB OU APPHN) DE :

## SE SITUE EN ZONE NATURA 2000

Le projet se situe en zone Natura 2000 :

oui

non

ne sait pas

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

**CARTE DE LOCALISATION PRÉCISE DU PROJET** : plan à échelle suffisante permettant de situer précisément l'opération projetée, avec un fond IGN au 1/25 000 par exemple, et avec indication de l'orientation

**CAS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES : TRACÉS DU OU DES PARCOURS** au format GPX ou KML ou SHP

**PLAN CADASTRAL** du ou des parcelles

**ACCÈS** : préciser l'accès utilisé sur un plan à échelle suffisante

**PLAN DÉTAILLÉ DES OUVRAGES À EXÉCUTER OU DES ZONES AFFECTÉES PAR LA DEMANDE** : joindre un croquis précis des travaux ou constructions, plan de l'itinéraire de la manifestation sportive, plan du couloir aérien, etc

**MESURES D'ÉVITEMENT / DE RÉDUCTION / DE COMPENSATION (ERC) MISES EN ŒUVRE**

En fonction des travaux et/ou activités envisagées, décrivez la(les) mesure(s) ERC choisie(s)

- **mesures d'évitement**

- **mesures de réduction**

- **mesures de compensation**

## ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 :

L'évaluation des incidences Natura 2000 est une étude requise préalablement à la réalisation de certaines activités ou projets afin de vérifier qu'ils ne portent pas atteinte aux habitats et espèces patrimoniales présents sur le site. Certains APPB sont situés dans un site Natura 2000. Les projets soumis à autorisation au titre d'un APPB doivent potentiellement faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Le demandeur est invité à préciser ci-dessous les incidences possibles du projet sur le site Natura 2000. Il peut se référer au Formulaire standard de données (FSD) du site disponible sur le site internet de l'INPN pour obtenir la liste des espèces et des habitats d'intérêts communautaires. Il doit prendre contact avec la structure animatrice du site Natura 2000 qui l'accompagnera dans l'évaluation des incidences.

**Milieus présents sur l'emprise du projet (Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé, etc))**

- Zone urbanisée ou construite
- Routes et accotements
- Autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)
- Jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- Grande culture
- Friche, jachère
- Prairie (préciser si possible : pré de fauche ou pâture)
- Autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)
- Forêt (préciser si possible : feuillus, résineux ou mixte)
- Plantation de peupliers
- Bosquet
- Haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.)
- Vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)
- Cours d'eau (préciser si : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.)
- Plan d'eau (préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs)
- Mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)
- Fossé
- Autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)
- Autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

**Types d'incidences potentielles générés par le projet, la manifestation ou l'intervention (Cocher les cases potentiellement concernées. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel)**

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

**CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

Aucun effet notable n'existe sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaires. (à justifier)

Des effets notables existent sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaires : il est alors nécessaire de poursuivre l'évaluation des incidences selon le contenu précisé dans l'article R. 414-23 du Code de l'environnement. Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation mises en œuvre doivent être précisées (joindre si besoin tout document)

**AUTRES RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LE PROJET (le demandeur s'engage alors à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés pour en obtenir les autorisations)**

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Loi sur l'eau

Étude d'impact

Sites inscrits/classés

Espèces protégées

<input type="checkbox"/>	Autres (préciser) :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	CODE DE L'URBANISME	
<input type="checkbox"/>	Déclaration préalable	
<input type="checkbox"/>	Permis de construire	
<input type="checkbox"/>	Autres (préciser)	
<input type="checkbox"/>	CODE DU SPORT (exemple des manifestations sportives)	
<input type="checkbox"/>	AUTRES (Préciser) :	<input type="text"/>

Fait à

, le

Signature du demandeur

**Cette demande est à envoyer :**

**Sous format papier :**

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau-Environnement  
Cellule milieux naturels, forêt et chasse  
15 rue Henry Bordeaux  
74 998 ANNECY CEDEX 9

**OU**

**sous format électronique en PDF**

en fichier de 4 Mo maximum  
plusieurs fichiers si taille globale >4Mo

à : [ddt-see-mnfc@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-see-mnfc@haute-savoie.gouv.fr)

- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont téléchargeables sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Nature/Zones-de-protection-de-biotope-APPB>
- L'arrêté préfectoral de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc – Site d'exception (APPHN) est téléchargeable sur <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-loisirs/Montagne-en-ete/Ascension-du-Mont-Blanc>
- Délais d'instruction : la réponse à la demande interviendra dans un délai de 4 mois à compter de sa réception à la DDT
- Si le dossier est jugé incomplet, des compléments vous seront demandés par courrier électronique ou postal, prolongeant le délai d'instruction du temps de leur réception à la DDT
- Pour tout renseignement sur Natura 2000 en Haute-Savoie, voir : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Nature/Natura-2000>
- Pour les manifestations sportives, voir : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives>

**Contacts :**

- Contact à la DDT pour toute précision sur votre demande :

Romain CLÉMENT-PALLEC	<a href="mailto:romain.clement-palleg@haute-savoie.gouv.fr">romain.clement-palleg@haute-savoie.gouv.fr</a>	04.50.33.79.49
Catherine GARDAVAUD	<a href="mailto:catherine.gardavaud@haute-savoie.gouv.fr">catherine.gardavaud@haute-savoie.gouv.fr</a>	04.50.33.78.11